



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Rapport d'activités de la Commission locale de l'eau (CLE)

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle

Année 2010



Adopté en séance plénière le 28 novembre 2010

I) Présentation générale

1) Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Nom du SAGE	SAGE de la Vallée de la Bresle
Date de l'arrêté interpréfectoral de délimitation du périmètre	7 avril 2003
Nombre de communes dont pour l'Oise pour la Seine-Maritime pour la Somme	113 11 43 59
Date de l'arrêté interpréfectoral de composition de la CLE	3 avril 2006
Date des réunions institutives de la CLE	16 juin 2006 et 05 juillet 2006
Date des arrêtés modificatifs de la composition de la CLE	n°1 13 août 2007 n°2 28 avril 2009 n°3 08 février 2011

2) La cellule d'animation

Nom de la structure porteuse	Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle Reconnue EPTB de la Bresle
Nom de l'animateur	Magali BERNIZET
Date d'embauche	1 ^{er} février 2007
Durée et type de contrat	36 mois, temps plein, 35 h hebdomadaires, renouvelé au 1 ^{er} février 2010
Financement de la cellule d'animation	50% AESN 15,5 %* Conseil régional de Picardie 34,5 % Institution Bresle en autofinancement (participations des CG 60, CG 76 et CG 80)

* 15,5% des montants éligibles (hors quart-temps de secrétariat, location des locaux, etc...)

II) Bilan d'activités

Le SAGE de la Vallée de la Bresle est en phase d'élaboration. La première séquence de cette phase d'élaboration est l'établissement d'un état des lieux composé d'un état initial, d'un diagnostic et de l'étude des tendances et scénarii.

L'année 2010 a été principalement consacrée à la finalisation, pour l'adoption en séance plénière, de l'état initial des milieux et des usages de l'eau, au commencement de la rédaction du diagnostic des milieux, de l'eau et de ses usages et à la préparation technique pour le démarrage en 2011 d'une étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents.

1) Activités de la CLE

a) Réunions des membres de la CLE

Une réunion de la Commission locale de l'eau (préparée au préalable en Commission permanente le 21 mai) s'est tenue le 25 juin. Elle s'est déroulée ainsi :

- en premier lieu, les membres ont eu à apporter les dernières corrections afin d'entériner le document d'**état initial des milieux et des usages de l'eau**, fruit d'un travail débuté en 2007. Ce document, adopté à l'unanimité, donne des bases solides pour réaliser la phase de diagnostic ;

- ensuite, les membres ont discuté de l'importance d'avoir une **cartographie fine des zones humides** à l'échelle du bassin versant de la Bresle au vu notamment des dispositions du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers à ce sujet. **Ils ont décidé à l'unanimité qu'il était nécessaire de faire réaliser une telle étude et de solliciter l'Institution de la Bresle pour qu'elle en assure la maîtrise d'ouvrage ;**

- puis, ils ont adopté le protocole d'accord CLE - Institution de la Bresle ainsi que le rapport d'activités de la CLE de l'année 2009 présentés ;

- enfin, ils ont discuté des actions de communication sur le SAGE (affiche/livret et site internet) et l'animatrice du SAGE a évoqué les changements au sein de la CLE qui engendreront la prise d'un nouvel arrêté modificatif.

b) Avis de la CLE

La CLE a été consultée, pour avis, sur 2 dossiers :

* sur l'étude du plan d'épandage des boues de la station d'épuration des eaux usées de Dieppe – Rouxmesnil Bouteilles, dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,

* sur la révision du classement des cours d'eau (article L.214-17 du code de l'environnement).

Conformément à la délibération n°12 de la CLE, extraite du registre, n'ayant pas de réunion de CLE programmée à la réception des dossiers, les membres de la Commission permanente ont été sollicités, par courrier, pour formuler un avis.

2) Activités de l'animatrice du SAGE

Les missions de l'animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle sont :

- l'**animation technique et la coordination** de la CLE, des commissions thématiques et de la commission permanente : préparation des réunions, comptes-rendus...,
- l'**élaboration du document de planification SAGE de la Bresle**,
- la **conduite financière du projet** : préparation des budgets prévisionnels, suivi des dépenses...,
- la **mise en œuvre des supports de communication et de promotion du SAGE**.

a) Animation technique et coordination des commissions du SAGE

Sur ce point, le travail de l'animatrice du SAGE est de faciliter la prise de décision des membres en rendant les informations accessibles et compréhensibles par tous (en rédigeant des documents de synthèse et de vulgarisation, par exemple).

Elle a assuré ce travail technique et administratif pour le compte de la CLE, pour différentes tâches :

- Réunions des commissions du SAGE : pour la tenue des réunions de commission permanente et de CLE, elle a préparé les ordres du jour et les documents de séance en coordination avec le Président de la CLE, animé le jour J, rédigé les comptes-rendus, les délibérations, etc...

- Avis de la CLE : lorsque que ce dernier a été sollicité, à deux reprises cette année, elle a préparé un document de synthèse/de vulgarisation pour solliciter l'avis des membres de la Commission permanente, puis elle a collecté leurs avis individuels et rédigé un avis final. Du fait de la nature des dossiers, il n'a pas été nécessaire d'organiser une réunion afin de débattre de l'avis à rendre.

- Fonctionnement général du SAGE et de la CLE : elle a rédigé le bilan annuel des activités de la CLE (réglementairement demandé), a travaillé avec les services de la DDTM 76 à la modification de l'arrêté de composition de la CLE (n°3) suite aux élections régionales, démission et autres, etc...

b) Elaboration des documents de SAGE

Finalisation de la séquence « état initial »

Le travail de finalisation de ce document, pour une présentation en réunion de CLE en vue d'être adopté, a principalement consisté en la recherche des dernières informations importantes et à recueillir les avis des partenaires techniques spécifiques (DDTM, Agence de l'eau, Chambre d'agriculture, etc...) sur les différents thèmes, pour que ce document soit complet.

Ensuite, les ajouts et corrections demandés par les membres de la CLE lors des réunions de Commission permanente et de CLE sont venus compléter le travail réalisé.

Élaboration de la séquence « diagnostic »

Pour une première réunion de travail sur le diagnostic avec les membres de la CLE, l'animatrice a choisi de présenter uniquement un panel de cartes illustrant les problématiques du bassin versant, en prenant comme base le guide cartographique de la phase diagnostic, disponible sur le site internet Gest'eau. A côté, sur un document synthétique, les points faibles et forts de chaque thème développé dans le jeu de cartes ont été succinctement précisés.

Bien que la majorité des éléments à cartographier figurait dans l'état initial, il a quand même été nécessaire de rechercher quelques données manquantes importantes (enquête sur les bétouilles/puits d'infiltration, volumes prélevés pour l'AEP, etc...)

Anticipation de l'élaboration des phases suivantes du SAGE

Il avait été mis en évidence, dès les commissions thématiques de 2007, que le bassin versant de la Bresle était dépourvu d'étude de connaissances sur ses zones humides.

Le nouveau SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, approuvé fin 2009, prévoit dans sa disposition 80 intitulée « Délimiter les zones humides » que sur les territoires couverts par un SAGE, la CLE identifie de manière précise les zones humides et intègre cet aspect dans les documents cartographiques du SAGE.

La cartographie des zones à dominante humide, réalisée en 2006 par l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur son territoire ayant été établie à une échelle inadaptée à nos besoins, une recherche a été menée pour savoir si d'autres études avaient été réalisées sur ce sujet au sein de notre bassin versant.

Un tel travail a été entrepris localement et avec des méthodologies différentes. Ainsi, la DREAL Haute-Normandie a commencé la réalisation de la délimitation des zones humides pour l'application de la police de l'eau sur toute la région ; **l'inventaire sur des critères botaniques a été effectué sur la rive droite de la Bresle et ses affluents et quelques inventaires botaniques ont été réalisés par le Conservatoire botanique national de Bailleul sur la rive picarde.**

La DREAL Picardie a fait savoir qu'elle pouvait se porter maître d'ouvrage d'étude de délimitation des zones à caractère humide sur des territoires à enjeu ; elle propose de porter la maîtrise d'ouvrage de cette étude sur la rive picarde en ce qui concerne les critères botaniques.

Une réunion préparatoire a été organisée avec les deux DREAL en octobre pour chercher à homogénéiser les études faites et à faire.

A partir des éléments existants et des problématiques du territoire, l'animatrice a recherché quelle méthodologie devait être réalisée (technique, échelle, etc...) auprès de l'Agence de l'eau, des DREAL, etc... Elle a également consulté les différents financeurs potentiels.

Tous ces éléments ont été exposés aux financeurs potentiels et aux partenaires techniques lors d'une réunion de cadrage en décembre afin de définir conjointement la méthodologie à suivre, le travail à faire, la composition d'un Comité de pilotage, un échéancier de réalisation, un coût prévisionnel, etc...

c) Conduite financière du projet

Comme chaque année, un dossier de demande de subvention (fiche missions + budget prévisionnel) a été fourni à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La convention triennale 2007-2009, signée avec le Conseil régional de Picardie, étant arrivée à son terme, il a été nécessaire d'élaborer un dossier de demande de convention pour trois ans supplémentaires (pour la période 2010-2012).

Ces deux aides cumulées n'atteignant plus les 80% de financement extérieurs, une recherche d'autres financeurs potentiels a dû être menée ; elle s'est révélée infructueuse.

Les dossiers de demande de solde auprès de ces deux financeurs (rédaction des bilans technique et financier annuels pour l'Agence de l'eau et annuels et triennaux pour le Conseil régional de Picardie) ont également été rédigés.

De plus, l'animatrice du SAGE a veillé à l'intégration des besoins financiers pour le SAGE au budget prévisionnel de l'Institution de la Bresle, structure porteuse du SAGE.

d) Communication/promotion du SAGE

Communication

* La principale action de communication sur le SAGE a été la création, sur le nouveau site internet de l'Institution de la Bresle, accessible à l'adresse <http://www.eptb-bresle.com/>, d'un onglet « SAGE de la Vallée de la Bresle » où sont déclinés en quatre sous-parties :

- les généralités sur les SAGE,
- l'historique du SAGE de la Vallée de la Bresle,
- les compositions et fonctions des différentes commissions ainsi que les comptes-rendus des réunions tenues,
- les documents produits pour le SAGE (outils de communication, documents élaborés par la CLE, etc...).

Les délibérations prises en séance plénière par la CLE sont disponibles sous l'onglet « Téléchargement ».

La diffusion de l'information de la mise en service de ce nouvel outil a été réalisée par le biais de l'envoi d'un e-mail à tous les membres de la CLE et aux différents partenaires ainsi que par la rédaction d'un article dans la presse locale.

* Les avancées du SAGE de la Vallée de la Bresle sont également promues par le biais des outils de communication de l'Institution de la Bresle, à savoir son bulletin d'informations annuel, son rapport d'activités annuel, etc...

* Pour la diffusion de l'état initial adopté, le choix du support CD a été fait. Pour garder une certaine cohérence, une étiquette pour ce CD a été créée en reprenant le graphisme et la photo de fond de la page de garde du document « État initial », eux-mêmes identiques à ceux de l'affiche du SAGE de 2009.

* Les animateurs de SAGE doivent mettre à jour les éléments contenus dans la fiche concernant leur SAGE sur le site internet Gest'eau (site officiel national des SAGE, animé par l'Office international de l'eau – OIEau - sous la coordination du Ministère de l'écologie). L'animatrice y a, entre autre, ajouté l'état initial adopté.

Promotion du SAGE

Il s'agit de faire connaître et/ou reconnaître le SAGE auprès de la structure porteuse, des institutions, des administrations, des collectivités territoriales, des porteurs de projets, etc...

* Un nombre croissant de maîtres d'ouvrages ou de maîtres d'œuvre de projets situés sur le bassin versant de la Bresle sollicite l'animatrice du SAGE afin d'obtenir des informations, concernant la qualité des milieux, des eaux souterraines ou superficielles, etc..., pour bâtir leurs dossiers réglementaires.

L'animatrice leur signale qu'étant donné que le SAGE de la Vallée de la Bresle n'est pas approuvé, les objectifs fixés par les orientations/dispositions du SDAGE sont à prendre en référence.

* L'animatrice du SAGE a également participé aux réunions techniques, au nom du Président de la CLE, et aux échanges d'informations avec les porteurs de projets limitrophes à notre SAGE, à savoir le projet de parc naturel marin à l'ouvert des estuaires de la Canche, de la Somme et de l'Authie et au SAGE de la Somme aval et des cours d'eau côtiers.

* Elle a aussi participé à la rédaction des programmes départementaux d'actions territorialisées (qui sont la déclinaison du programme de mesures - PdM - document annexé au SDAGE) afin de veiller à la cohérence de ces actions pour le cas particulier, interdépartemental, de la Bresle.